

**RELEVÉ DE DECISIONS
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE
du vendredi 1^{er} octobre 2021**

Présent.es : Stéphane CHRETIEN, Gilles RAVENEAU, Michèle CROS, Cécile FAVRE, Bianca BOTEVA, Spyros FRANGUIADAKIS, Anne de CRESCENZO, Alexis LAURENT, Corinne ROSTAING

Excusé.es : Sophie BEROUD (procuration donnée à Spyros FRANGUIADAKIS), Estelle BONNET (procuration donnée à Corinne ROSTAING), Cécille WOLFF (procuration donnée à Anne de CRESCENZO), Bruno MILLY (procuration donnée à Corinne ROSTAING), Julien BONDAZ (procuration donnée à Michèle CROS), Thibaut RIOUFREY (procuration donnée à Spyros FRANGUIADAKIS)

Invité.es : Perrine GUENAU, Tiphaine DURIEZ, Guillaume GOURGUES

Président.es : David GARIBAY,

Secrétaire de séance : Adeline PERARDELLE

1. Validation de la Co-Direction du Département d'Anthropologie

Proposition du Département D'Anthropologie d'une co-Direction entre Axel GUIOUX et Gilles RAVENEAU.

Approuvé à l'unanimité

2. Validation des MCC

Les membres du conseil de l'UFR valident l'ensemble des modalités de contrôles de connaissances pour l'année 2021-2022.

Approuvé à l'unanimité

3. Motion dialogue de gestion

« Les membres du conseil de l'UFR ASSP s'inquiètent fortement des préarbitrages communiqués par l'équipe présidentielle lors du dialogue de gestion avec l'UFR ASSP sur les postes demandés. Tout le monde est conscient de la nécessité de limiter le nombre de nouveaux recrutements, et des efforts faits les années précédentes par l'établissement tant pour les BIATTS que pour les enseignants-chercheurs. Toutefois, cette année, les préarbitrages ont conduit à remettre en question des postes vacants ou susceptibles de l'être. Les préarbitrages qui consistent à supprimer un poste de PR en anthropologie, à reporter d'un an le recrutement d'un MCF de sociologie, et éventuellement un PR de science politique, vont conduire à affaiblir fortement les équipes pédagogiques de l'UFR en diminuant le taux d'encadrement et en réduisant, pour les PR, la capacité de direction de travaux doctoraux. La réduction du nombre de PR a aussi pour conséquence de reporter sur les MCF l'exercice des responsabilités pédagogiques. Par ailleurs l'absence de réponse, pour l'instant, sur les demandes de postes BIATTS fragilise la possibilité de mettre en place les nouveaux masters créés dans le cadre de la nouvelle accréditation ainsi que de maintenir et développer la formation continue au sein de l'UFR. »

Approuvé à l'unanimité

